

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1er SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le 1er Septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire

PRESENTS:BRUNET Joël, LUCCHINI Michel, JUILLARD Evelyne, THIBAUD Jean-Pierre, CHOLLET Collette, AUBRY Claude, DUBRUC Yves, GAUDET Rolande, LAZARE Sébastien, LHOTE Annick, PLAZAS Sylvaine, RICHER Jean-François, TARPIN-LYONNET Astrid, VIEIRA Laëtitia, VINCONNEAU Eric,

ABSENTS qui ont donné pouvoir : BREVET Jean-Michel à AUBRY Claude, BUFFARD Franck à THIBAUD Jean-Pierre, MOUSSET Farida à LUCCHINI Michel, YNNA Lydia à JUILLARD Evelyne

Date de la convocation : 25/08/14

A été nommé secrétaire de séance : Mme Astrid TARPIN-LYONNET

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

TRAVAUX ET MAITRISE D OEUVRE /AMENAGEMENT DE L'ENTREE EST DE CORMOZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR

Suite aux offres présentées, et à l'ouverture des plis du Mardi 15 Juillet 2014 et au rapport d'examen des offres du Lundi 21 Juillet 2014, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE, 01000 SAINT DENIS LES BOURG, 325 Chemin du Moulin Neuf, représentée par Mr SIMONET Jean Michel, pour un montant de l'ensemble des travaux avec option de 130 181,53€HT,

- **DECIDE de retenir l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE qui sera chargée d'entreprendre les travaux pour un montant total de 156 217,84€TTC.**
- **DECIDE de faire réaliser la mission de maîtrise d'oeuvre par le bureau d'étude INFRA TECH pour un montant total de 9 600€TTC**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 21 Février 2014 sur le choix du taux de promotion pour les avancements de grade au titre de l'année 2014

- **APPROUVE** la suppression de l'emploi actuel d'adjoint administratif principal 2ème classe affecté au secrétariat de mairie
APPROUVE la création d'un emploi similaire d'adjoint administratif principal 1ère classe affecté au secrétariat de mairie d'une durée de 35 heures, précisant que cet emploi serait à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

DECISIONS MODIFICATIVES

DESIGNATION	DIMINUTION CREDITS	AUGMENTATION CREDITS
DI 2111- Terrain nu	175000	
DI 2315-316 Tx Amenagement entrée Est de Cormoz		175000
RI 024 Produits des cessions Vte Cmne/SEMCODA		11700
DI 261 Titres de participation Capital SEMCODA		117000

AVENANT N°1 AU COMPROMIS DE VENTE COMMUNE/SEMCODA

Mr le Maire rappelle la délibération en date du 7 Octobre 2013 ainsi que le compromis de vente du 9 Octobre 2013 intervenu entre la commune de CHATEAU GAILLARD et la S.E.M.C.O.D.A concernant un bâtiment situé à CHATEAU GAILLARD, Place de l'Eglise, cadastré section A n°1884, pour 138m2 et une partie d'un terrain attenant à détacher de la parcelle situé à CHATEAU GAILLARD, Place de l'Eglise, et cadastrée section A n°1883 pour 1320m2.

Afin de contribuer à l'équilibre financier de l'opération, la S.E.M.C.O.D.A., représentée par Mr GIACHINO Patrick, Directeur, sollicite la collectivité afin de :

- majorer le prix de vente par la commune à la S.E.M.C.O.D.A qui passerait de 240 000 à 357 000 euros
- majorer de façon équivalente la participation de la Commune à l'augmentation de capital de la S.E.M.C.O.D.A qui passerait de 150 000 à 267 000 euros.

Le reste net pour la Commune restant inchangé à 90 0000 euros

et propose de fixer les nouvelles modalités par avenant joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR , approuve l'avenant correspondant.

- **DIT** que le prix de vente par la Commune à la SEMCODA passe de **240 000 à 357 000 euros**
- **DIT** que la participation de la Commune à l'augmentation du capital de la SEMCODA passe de **150 000 à 267 000 euros.**

COMMISSION FINANCES ET BUDGET/CCPA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR

- **DESIGNE Mr BRUNET Joël pour représenter la commune de CHATEAU GAILLARD, à la commission Finances et Budget à la CCPA de la Plaine de l'Ain, pour ce qui concerne la redistribution financière aux communes membres.**

ELECTION DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AUX COMITES CONSULTATIFS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR

DESIGNE les représentants du CCCSPV

- Président : Le Maire, Monsieur BRUNET Joël
- Chef de corps membre de droit : Monsieur FAVIER Jean-Luc (voix consultative)
- Sergent : Monsieur PLONCARD Olivier titulaire,
- Caporal : Monsieur MORISSARD Dominique titulaire, Caporal YNNA Arnaud suppléant
- Sapeur 1ère classe : Monsieur AUGÉ Frédéric titulaire, Sapeur 1ère classe : Monsieur PERRUCHON Frédéric suppléant
- Madame YNNA Lydia représentant l'administration titulaire
- Monsieur BREVET Jean-Michel représentant l'administration suppléant
- Madame VIEIRA Laëtitia représentant l'administration titulaire
- Monsieur LAZARE Sébastien représentant l'administration suppléant
- Monsieur VINCONNEAU Eric représentant l'administration titulaire
- Madame LHOTE Annick représentant l'administration suppléant
-

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE/ AMICALE SAPEURS POMPIERS DE CHATEAU GAILLARD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 VOIX POUR

- **ACCORDE** à l'amicale des Sapeurs Pompiers de CHATEAU-GAILLARD une subvention exceptionnelle de **4 700€**

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 5 Septembre 2014.

Le Maire,

Joël BRUNET

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE CHÂTEAU-GAILLARD

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE CHÂTEAU-GAILLARD